

ARRÊTÉ
Nomination des membres du Conseil d'Administration
du CCAS

Le Maire de la Commune de Valleiry,

VU les articles L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU les articles R.123-11, R. 123-12 et R.123-15 DU Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU l'affichage en Mairie du 1^{er} avril au 15 avril 2026 ;
VU la proposition faite par l'association ALFAA-GHS ;
VU l'absence de propositions de candidats émanant des autres associations visées à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Nicole LAMBERSEND **en qualité de représentant de l'association ALFAA-GHS,**
 - Madame Mélanie MORETTI,
 - Madame Véronique JAME née LEMONNIER,
 - Madame Andrée CHARTON née JUGE,
 - Madame Maria De Los Angeles REAL née MINANBRES,
 - Monsieur Bruno MICOUD,
 - Monsieur Cédric BLERVACQUES,
 - Monsieur Olivier MAZILLE,
- au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Valleiry, le 22 avril 2026

Le Maire,
Alban MAGNIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le/...../.....
Après publication ou notification le/...../.....

Notifié à M/Mme.....

Le.....

Signature